



## SOMMAIRE

- p.2-3 Dossier SCoT**  
Un changement de paradigme
- p.3 Temps forts et agenda**
- p.4 Témoignages**
- p.5 SRADDET**  
Échéances, infos juridiques et actu
- p.5 Les brèves du SyMPaC**
- p.5 La nouvelle gouvernance**

---

Lors du Comité Syndical du 28 juin 2023, s'est tenue l'**élection** du nouveau président du SyMPaC.

**Monsieur Bernard Delalin**, élu de Grand Calais Terres et Mers, succède à Monsieur Ludovic Loquet.

Une **nouvelle gouvernance** a également été votée.

(Toutes les infos en **p.5**)



## ÉDITO : LE MOT DU NOUVEAU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Après un premier numéro en 2022, j'ai l'honneur de vous proposer ce **second numéro du SYMP'ACTU**, qui vous donnera un aperçu concret et synthétique des actions et réflexions en cours.

L'actualité autour des documents de planification est foisonnante ! Je vous invite donc à nous rejoindre le **mardi 3 octobre 2023** afin de contribuer à la réflexion collective sur le SCoT. Nous pourrons continuer d'appréhender toutes les facettes à prendre en compte dans le cadre de la probable révision de notre futur projet politique d'aménagement. *(Détails du RDV dans la rubrique agenda)*

Par ailleurs, vous constaterez que les résultats des autres dispositifs pilotés par le SyMPaC parlent d'eux même. ACTEE 2, LEADER, ainsi que la récente mise en œuvre du dispositif RÉGAL (Réseau pour Éviter le Gaspillage ALimentaire), sont des programmes très actifs sur le territoire.

Nous espérons éditer ce numéro à un rythme de **3 fois par an** afin que vous puissiez appréhender de manière continue nos avancées et perspectives ! Si l'un des programmes vous intéresse, je vous invite à prendre contact avec l'équipe technique.

Bonne lecture !

Bernard DELALIN  
Président du SyMPaC

# DOSSIER SCOT : UN CHANGEMENT DE PARADIGME POUR LE SCoT

## Pourquoi l'artificialisation n'est plus la solution à privilégier ?

- Amplification des **risques d'inondations** : en raison de leur imperméabilisation, les sols n'ont plus la capacité d'absorber l'eau par infiltration.
- **Perte de la biodiversité** par disparition des écosystèmes ou rupture des continuités écologiques. La pression démographique sur l'environnement, accompagnée de la transformation des espaces naturels en terrain imperméabilisé, déséquilibre les espaces naturels causant l'apparition beaucoup plus régulière de pandémies. Il y a un vrai **enjeu de santé publique**.
- **Réchauffement climatique** : un sol artificialisé n'absorbe plus de CO2 et participe donc à la hausse des températures.
- Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir : l'artificialisation entraîne une **perte de productivité agricole** et limite la production alimentaire.
- **Pollutions** (métaux lourds, pollution de l'air liée aux transports...), **renforcement des "îlots de chaleur"** en zone urbaine, **coûts supplémentaires** (voirie, entretien...)



### Définition :

L'artificialisation est « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage » ([code de l'urbanisme, art. L.101-2-1](#)).

### Que génère une artificialisation à outrance et le recours à l'étalement urbain ?

- L'étalement urbain et la construction en périphérie des villes renforcent la fracture sociale en éloignant des centres-villes une partie des habitants.
- L'étalement urbain provoque la **désertification** et la dévalorisation des petits commerces de centre-ville.
- L'étalement urbain affecte la qualité de vie : les personnes doivent passer plus de temps dans les transports en commun ou davantage emprunter leurs véhicules motorisés, consomment plus d'énergie et amplifient leurs **émissions de gaz à effets de serre**.

La lutte contre l'artificialisation des sols est un levier primordial de protection de l'environnement et de la biodiversité. Aussi, la mobilisation générale des collectivités territoriales est nécessaire pour accompagner cette révolution.

### Ce que prévoit la loi Climat et Résilience avec l'objectif ZAN : la préservation des terres naturelles, agricoles et forestières.

L'**engagement de l'Etat en faveur d'une gestion économe de l'espace** est amorcé depuis plusieurs années et les collectivités territoriales ont déjà fait de gros efforts pour atteindre cet objectif. La **loi Climat** adoptée en août 2021 fait entrer la politique de l'urbanisme dans une nouvelle ère, celle du « **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** » avec deux objectifs :

- réduire de 50 % le rythme de l'artificialisation d'ici 2031, par rapport à la consommation foncière mesurée entre 2011 et 2020. Tous les aménagements débutés après août 2021 entreront dans le décompte foncier lors de la prochaine révision du SCoT.

- atteindre d'ici 2050 le « zéro artificialisation nette ».



## DOSSIER SCOT : SUITE ...

En matière d'aménagement du territoire, il n'y a pas de recette miracle ! Chaque commune, EPCI, bassin de vie, est unique.

### Comment procéder pour aller dans le bon sens ?

Les maîtres-mots : penser collectif, se projeter dans le futur, préserver les ressources naturelles, tenir compte des vulnérabilités du territoire, se tenir informé des évolutions.

Avant la révision du SCoT et afin de définir un projet partagé d'aménagement éclairé, il est conseillé de **s'acculturer, s'informer, via notamment** :

- Les publications de la Fédération des SCoTs : FédéSCoT des SCoT ([fedescot.org](http://fedescot.org))
- Les publications du [CEREMA](http://CEREMA) : Cerema, climat et territoires de demain.
- La participation aux temps de sensibilisation organisés par le SyMPaC
- Les questions à poser ci-dessous, via le QR Code.



Scannez ce QR Code avec l'application *Appareil Photos* de votre Smartphone pour poser vos questions.

### Comment modifier son approche de l'aménagement pour répondre aux enjeux actuels et futurs ?

- ☑ S'interroger sur le projet commun que l'on veut construire et mettre en œuvre ensemble et qui sera décliné dans différentes orientations du projet politique.
- ☑ Bâtir une stratégie foncière qui va utiliser en priorité le potentiel déjà existant. (Friches, dents creuses, rénovations).
- ☑ S'attacher aux richesses du sol et adapter le projet du territoire à celles-ci, en réponse aux besoins des habitants pour préserver la biodiversité et compenser l'artificialisation.
- ☑ Intégrer la renaturation pour préserver la biodiversité et compenser l'artificialisation.
- ☑ Prendre en compte la baisse de la démographie et la sociologie de sa population, les changements de comportements des ménages et leurs besoins.



## TEMPS FORTS : RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS

Un travail de sensibilisation engagé.

#### 14/09/2022 :

Le séminaire, auquel vous avez été nombreux à participer, a mis en évidence un réel **besoin d'acculturation** de l'ensemble des sujets qui concernent le SCoT. Notamment cette nouvelle notion du ZAN.

Il nous faut apprendre à l'apprivoiser, **réfléchir collectivement pour faire autrement**. La mobilité est également apparue comme une préoccupation majeure par son impact important sur notre quotidien et sur le climat.

#### 14/12/2022 :

La participation de Stella GASS, directrice de la Fédération Nationale des SCoT, et de Christophe MOLIN, adjoint à la ville de Saint-Omer, aura permis de constater qu'**il est possible de faire autrement**. Certaines communes s'y emploient déjà : étude sociologique des quartiers, recensement des friches, réhabilitation de l'existant, lutte contre la vacance et les logements insalubres, acceptation d'une certaine densité....

#### 12/05/2023 :

Une trentaine d'élus et de techniciens ont pu visiter et **s'inspirer de 3 sites intéressants** :

- l'ancienne brasserie transformée en 28 **logements collectifs** à WIMILLE
- l'aménagement d'un **lotissement**, sans voiture, végétalisé et favorisant le lien social à SAMER
- le bâtiment réhabilité en **médiathèque** et **cofinancé** par 6 communes à ESCOEUILLES.

## AGENDA



Participez au 4<sup>ème</sup> temps fort !

Vous êtes invités, élus et techniciens du territoire du Pays du Calais, à un temps d'animation sur les nouveaux enjeux et modalités du SCoT.

Pour vous inscrire : [julie.tueux@pays-du-calais.fr](mailto:julie.tueux@pays-du-calais.fr)

Mardi 3 octobre 2023

de 17h à 19h30

Salle Municipale  
Place de la Poste  
62 610 Ardres



« On artificialise autant qu'on renature ».

## La Conférence des SCoT :

Tous les SCoT de la Région Hauts de France ont dû apprendre à se parler et s'organiser pour formuler une proposition à la Région, contribution qui a été rendue en octobre 2022, comme prévu par la loi.

Par ailleurs, en cas de non-respect de l'échéance du 22 février 2028 pour l'évolution des PLU et cartes communales, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée, dans une zone à urbaniser du PLU ou dans les secteurs de la carte communale où les constructions sont autorisées, jusqu'à l'entrée en vigueur du document modifié ou révisé.

## TÉMOIGNAGES

Extraits de l'interview croisée de Stella Gass et Christophe Molin, animée par Maxime Lemaire (Voix Active) lors du séminaire de décembre 2022.

**Comment faites-vous à Saint-Omer pour continuer à accueillir la population sans consommer ?**



**CM :** À Saint-Omer, il y a une croissance de la population, **la ville a gagné 1000 habitants** entre 2014

et 2021. La ville n'avait pas le choix, contenue entre ses anciens remparts, les communes voisines sont urbanisées et il n'est plus possible d'artificialiser dans le marais.

Pour répondre à ces problématiques des travaux ont été menés (recensement des friches, réhabilitation du bâti existant, chasse aux logements insalubres).

L'objectif est de **traquer le foncier** partout où il y en a et de valoriser le bâti de bonne qualité. Néanmoins, tous ces travaux ne sont pas toujours suffisants, **il faut aussi que la ville soit attractive** pour attirer de nouveaux habitants. Des leviers ont été mis en place : la nature en ville, la culture, le commerce de proximité et la création de nouveaux services.

**« Si je n'ai pas de terrain à construire, je vais fermer mon école. » Comment aménager tout en continuant à faire vivre la commune ?**

**CM :** Malgré sa croissance, Saint-Omer s'apprête à fermer une école parce que la population attirée est majoritairement composée de retraités actifs et de jeunes de 30-40 ans. De manière générale la démographie en France diminue. Notre effectif scolaire en 2015 était de 1067 élèves, en 2022 il est de 833. Plusieurs communes rurales peuvent

avoir la même problématique de conserver leur école. Pour résoudre cela, **trois communes ont décidé de mutualiser une école**, ce qui leur a permis la création d'un restaurant scolaire, un service qui n'existait pas et qui augmente l'attractivité pour les parents actifs. Les communes ayant fermé leur école ont pu récupérer et revaloriser les terrains. Travailler sur les trois villages a permis de gagner en attractivité, en activité économique, de créer de nouveaux services et de gagner en population.

**Avez-vous connaissance d'expériences de territoires ruraux qui ont gagné en dynamique ?**



**SG :** En mettant en place une stratégie de réhabilitation du bâti pour **réutiliser des logements vacants**, plusieurs

territoires ont pu engager une nouvelle dynamique. Le conseil est de mutualiser l'ingénierie territoriale, et pas seulement sur les sujets liés à l'aménagement et l'urbanisme, mais aussi sur tous les sujets liés au grand et au petit cycle de l'eau, à l'économie, aux routes, à l'agriculture, à l'énergie, à la biodiversité. Il faut travailler les outils (SCoT, PCAET, PLU, PLH, PDM ...) ensemble pour **avoir une stratégie collective**.

Dans le SCoT de la Vallée de la Bruche, le Président, Maire d'une commune, a décidé de regarder son territoire sous un autre prisme. En se posant la question de l'âge des résidents dans certains quartiers et en estimant un temps de retour sur le marché des maisons, il a pu définir un projet politique au regard des caractéristiques sociologiques de sa population.

Il est aussi possible de travailler sur la

mutualisation des services dans un même bâtiment, par exemple, les écoles ne sont plus occupées à partir d'une certaine heure, les salles ne servent plus. En optimisant l'utilisation des bâtiments et en dépassant nos freins psychologiques, il est possible de trouver des solutions. La loi climat et résilience nous oblige à **repenser l'utilisation du bâti** et notre façon de penser la commune.

**« Une montée en hauteur qui va dénaturer nos paysages... » la question de la densité est sensible, comment l'accepter et la faire vivre en contexte rural ?**

**CM :** Mieux vaut ne pas parler de la densité d'une manière chiffrée. Il faut plutôt parler d'un projet qui va s'appuyer sur : la démographie, la sociologie de la population, l'héritage bâti du territoire.

Ces éléments vont permettre de définir les besoins en termes de superficie et de type de logement. S'il y a un besoin en petits logements, cela veut dire que le travail portera sur de la division ou dans certains cas, de la démolition, **pratiques permettant de densifier sans monter en hauteur** Par ailleurs, au-delà de la construction, la densité doit être également pensée pour les services et la nature en ville.

Autre problématique, les activités économiques se font uniquement en plein pied, or il est tout à fait envisageable de **réinstaurer des pratiques d'activité à la verticale** et de limiter ainsi la consommation foncière. À une époque, pour exemple, la production de dentelles était une activité économique menée sur plusieurs étages.

# SRADDET : ÉCHÉANCES, INFOS JURIDIQUES ET ACTU

## INFOS JURIDIQUES ET ACTU

### ÉCHÉANCES :

- Avant le 22/11/2024 : **révision du SRADDET** en concertation avec les acteurs locaux. (Voir encart ci-dessous)
- Avant le 22/02/2027 : **révision du SCoT**
- Avant le 22/02/2028 : **révision du PLUI**

Le **SRADDET** a été annulé partiellement. Le Tribunal Administratif de Lille a jugé, le 6 février 2023 que le volet « éolien » du SRADDET ne répondait pas aux exigences de la loi. La Région avait pris le parti d'écarter l'éolien des énergies renouvelables à développer, considérant que notre région est la première productrice d'énergie éolienne en France métropolitaine (20 à 25 % de la production nationale).

Le tribunal a considéré que, pour pouvoir écarter l'éolien, la Région aurait dû justifier d'une impossibilité de prévoir un objectif de développement de cette source d'énergie. Dans la mesure où le développement éolien serait encore possible, il ne pourrait pas être totalement absent du SRADDET. La Région doit donc revoir sa copie sur ce volet !



### Pour aller plus loin dans les énergies renouvelables...

La loi du 10 mars 2023 portant sur l'accélération des énergies renouvelables s'articule autour de **4 axes** :

- Planifier avec les élus locaux (principalement les communes) le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires
- Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables
- Mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables
- Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent.

## LES BRÈVES DU SYMPAC

Notre **animatrice RÉGAL**, Isabelle Treutenaere, est arrivée le 16 mai 2023. En coanimation avec le SEVADEC et un réseau local de partenaires, l'objectif sera de réduire d'ici à 3 ans le tonnage de déchets alimentaires du territoire.

Plus d'infos : [regal@pays-du-calaisis.fr](mailto:regal@pays-du-calaisis.fr)

Le 4 juillet dernier, le SyMPaC a organisé la réunion de lancement du **programme LEADER 2023-2027** : 35 personnes, techniciens, financeurs, élus, artisans, commerçants, agriculteurs du territoire ont été réunis chez les Robinsons du Lac à Ardres pour découvrir les fonds européens LEADER, la nouvelle Stratégie Locale de Développement du Pays du Calais et créer un nouveau collectif destiné à accompagner les futurs porteurs de projets du territoire. Une nouvelle AVENTURE LEADER qui commence aujourd'hui ! Plus d'infos : [charlotte.aubert@pays-du-calaisis.fr](mailto:charlotte.aubert@pays-du-calaisis.fr)

Le SyMPaC a répondu à l'appel à projet **ACTEE 2** en février 2021 et celui-ci tient toutes ses promesses !

Pourvu d'une enveloppe de 250 000€ en début de programme, le syndicat est en lice pour obtenir une enveloppe complémentaire de plus de 50 000 €. 23 communes et EPCI du territoire participent au programme. Le SyMPaC prévoit de proposer d'autres actions structurantes pour accompagner les bénéficiaires notamment dans le cadre du nouvel appel à projets ACTEE+. Plus d'infos : [leo.beauvois@fde62.fr](mailto:leo.beauvois@fde62.fr)

## LA NOUVELLE GOUVERNANCE DU SYMPAC

